

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
18 juin 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité portant sur l'exercice 2025
entendu le rapport de la commission de gestion, entendu les observations du rapport de la
Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'adopter** la gestion de l'année

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion 2025

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Laetitia Jaccard Gaspar

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
18 juin 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 701 relatif à la révision du Règlement et de la Directive sur la Gestion des Déchets, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter le nouveau Règlement sur la Gestion des Déchets tel qu'amendé.

Article 2 : que ce nouveau Règlement entrera en vigueur après son approbation par la Cheffe ou le Chef du Département concerné, au plus tôt le 1er janvier 2027.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Laetitia Jaccard Gaspar

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
18 juin 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

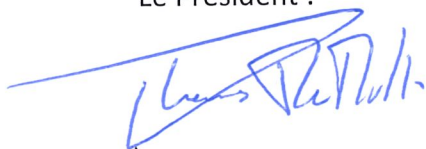
Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 702 relatif au Crédit d'étude relatif au projet de mobilité douce Château-Borné-Nau (RC401), où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-TTC pour financer les études relatives au projet de mobilité douce Château Borné-Nau (RC401) ;

Article 2 : d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Laetitia Jaccard Gaspar

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
18 juin 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

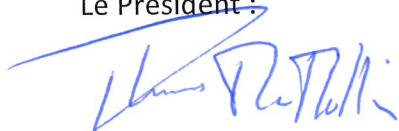
Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 704 relatif au comptes 2025 entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés dans le préavis no 704 du 18 mai 2026, présentant un total de charges de CHF 26 102 634 et un total de revenus de CHF 26 112 256 ;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Laetitia Jaccard Gaspar